Landébaëron

Bulletin Municipal

2017

Le Mot du Maire

La petite histoire dans la grande

La légende de landébaëron a débuté bien avant la création des communes à la révolution française, puisque le grand Saint-Brieuc y aurait érigé un monastère au début de l'ère chrétienne avant de s'implanter dans l'actuelle capitale costarmoricaine. Si Brieuc est parti, d'autres sont restés pour forger notre roman local, dans le grand livre national. Au 17ème siècle, sous le règne de Louis XIV, ils ont fait l'acquisition d'un tableau monumental

« la donation du rosaire », actuellement en rénovation il retrouvera bientôt les murs de notre église où nous pourrons tous l'admirer 300 ans plus tard et pour longtemps encore. Au XX ème siècle, ils ont donné leur sang entre 1914 et 1918 au cours de la première guerre mondiale et nous commémorons une nouvelle fois cette année leur sacrifice pour le centenaire de la fin des combats.

Le second conflit mondial a aussi dévoré nos soldats et nos résistants entre 1939 et 1945, dont Alfred BIHAN, jeune héros landébaëronnais, mort en déportation dans un camp bien loin d'ici. Pour célébrer sa mémoire, notre salle communale porte maintenant son patronyme, dans cette ancienne école où il avait lui-même appris à lire et écrire.

Dans cette grande saga, pas de grands hommes ou femmes politiques, de scientifiques ou d'explorateurs avec leur plaque en marbre sur un mur mais des héros du quotidien qui ont su vivre dans leur époque à l'intérieur d'un monde en changement constant. Demain, l'aventure continue, pas de coup de sifflet final au match de l'histoire, les perdants d'aujourd'hui seront peut-être les vainqueurs à venir ; le progrès technique est là pour nous aider telle que la fibre optique qui sera déployée l'année prochaine sur la commune et nous reliera au monde à la vitesse de la lumière. Mais, retour au réel, pour installer cette fibre sur les poteaux téléphoniques il est impératif que chaque propriétaire élague sévèrement autour des lignes, sinon ce grand saut dans la communication ne pourra se faire.

Nous venons de loin et nous irons loin si l'on y va ensemble sans renier le passé, mais en croyant en notre avenir commun, celui des lendemains qui chantent et des jours heureux.

Bonne fin d'été ensoleillé à tous

Sébastien TONDEREAU

Séance du 27 janvier 2017

Devis Chenil Service 2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la cotisation Chenil Service pour l'année 2017 s'élève à la somme de 338.92 € HT soit 406.70 € TTC.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation École Ste Jeanne d'Arc SQUIFFIEC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention pour faire face aux diverses dépenses de fonctionnement de l'École Ste Jeanne d'Arc de SQUIFFIEC pour deux élèves à hauteur de 450 € par élève.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis LE GUERN Thierry : dalle extérieure et linteau béton

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant de l'Entreprise de maçonnerie Thierry LE GUERN pour une dalle extérieure et un linteau béton dans la maison du centre bourg en restauration.
Celui-ci s'élève à la somme de 2 682.38 € HT soit 3 218.86 € TTC.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Vente du Gîte Communal : signature d'un compromis de vente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a eu une proposition d'achat du gîte communal à 55 000 € net vendeur par M. et Mme MORRIS Newman.
Après avoir délibéré, l'assemblée accepte la vente de ce gîte au prix de 55 000 € net vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente dans un premier temps et l'acte définitif si cette opération aboutit.

Maintenance logiciels Berger-Levrault

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis de Dessinat Construction pour les plans relatifs aux travaux concernant la Maison Guyomard qui s'élève à la somme de 1 350 €.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Séance du 23 mars 2017

Vote des taux d'immposition

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2017. Après délibération, l'assemblée décide de maintenir les taux de 2016 à savoir :

-Taxe d'Habitation :	18.83%
-Taxe Foncière sur le bâti :	23.81%
-Taxe Foncière sur le non bâti :	82.37%

Acquisition four salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir un four pour la salle polyvalente et propose un devis émanent d'Henri JULIEN pour un montant TTC de 3 074.88 € avec support, grille.
Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Indemnité des élux

En application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul de l'indemnité de fonction des élus locaux est revalorisé à compter de janvier 2017 (1015 à 1022) soit une augmentation du point de 0,6%. Étant donné la hausse de la CSG, leur rémunération est en baisse.
Le Conseil Municipal décide d'appliquer la revalorisation de l'indice de terminal.

Vente de terres communales à Mr et Mme MORVAN Jean-Yves

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de vente de parcelles de terres à Mr et Mme MORVAN Annie à savoir:
section B n° 505, B303, B305 et B306.
Celles-ci se décomposent en deux parties soient:
-1.098 hectares en partie boisée
-1.46 hectares en partie terre

Séance du 22 juin 2017

Devis peinture maison du centre

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de devis concernant les travaux de peinture dans la maison du centre actuellement en restauration.

Après délibération, l'assemblée décide de retenir le devis de LAURENT Virginie pour un montant de 5 386.68 € HT.

Devis carrelage maison du centre

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de devis concernant le carrelage dans la maison du centre actuellement en restauration.
Après délibération, l'assemblée décide de retenir le devis de GARANDEL Jean-Marc pour un montant de 11 630.20 € HT.

Contrat LE BOZEC Sandrine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler le contrat de Madame LE BOZEC Sandrine qui arrive à échéance.
Après délibération, l'assemblée décide de le renouveler pour 15 mois à compter du 1er juillet 2017 jusqu'au 30 septembre 2018 dans les mêmes conditions que le précedent en qualité d'Adjoint Technique 2ème classe contractuel à temps non complet pour une durée de service hebdomadaire de deux heures pour assurer les fonctions Entretien des bâtiments communaux dans la catégorie hiérarchique C, pendant l'absence de TOULLELAN Sylvie.
Cependant, il est décidé d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Tarif salle des Fêtes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs de la salle des Fêtes; Après délibération, l'assemblée décide ainsi

Personne de la Commune : 100 € sans chauffage
120 € avec chauffage

Hors Commune : 200 € sans chauffage
220 € avec chauffage

Goûter obsèques, anniversaire : 50 €
Caution : 400 €

Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle au comité d'Animation pour préparer les fêtes patronnales.
Après délibération, l'assemblée décide de verser la somme de 250 € à cette association.

Séance du 19 septembre 2017

Diagnostic parasitaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il reste 180 € à régler pour le diagnostic amiante et parasitaire au gîte communal.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable quant au paiement de cette somme auprès d'Hervé Lorgeoux de ABI.

Peinture couleurs de Tollens

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il reste deux factures à régler pour la peinture de la maison du centre soit une de 91.87 € TTC et une autre de 671.40 €.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable quant au paiement de cette somme auprès de couleurs de Tollens.

Achat débroussailleuse

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de l'acquisition d'une débroussailleuse auprès de SAS Alexandre à Plouisy pour un montant de 599 € TTC.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation MJC 2016

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation à la MJC pour 2016 qui s'élève à 80.30 € pour trois enfants.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Participation MJC 2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation à la MJC pour 2017 qui s'élève à 112.50 € pour trois enfants.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis RIVOALLAN : Étanchéité

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanent de l'EURL RIVOALLAN Emmanuel pour l'étanchéité des logements de la maison du centre pour un montant de 1 827.60 € TTC.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Devis ACTUEL TP Plouisy

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un devis émanant d'ACTUEL TP pour divers travaux sur la commune pour un montant de 11 914.40 € TTC.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Séance du 15 novembre 2017

Vente MARLIN / Commune

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant à la vente à M. et Mme MARLIN Jean-Luc de la parcelle cadastrée B 953 appartenant à la commune et contenant un petit hangar attenant à leur propriété.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable, fixe le prix de cette vente à 4 026 € et autorise M. le Maire à effecruer les démarches nécessaires ainsi qu'à signer le compromis et l'acte de vente.

Participation École DIWAN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'École DIWAN pour 2017 - 2018.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable.

Convention Collège François CLEC'H Bégard

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une convention émanant du collège François CLEC'H relative au versement d'une subvention par les communes en faveur des activités pédagogiques, culturelles, artistiques et sportives à raison de 54 € par élève soit 270 €.
Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable.

Vente Commune / O'CONNOR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Madame Nathalie O'CONNOR souhaiterait acquérir la parcelle section B n° 951 pour 11 Ca et la parcelle section B n° 952 pour une contenance de 95 Ca.
Il est proposé le prix de 576 €.
Toutefois la parcelle section B n° 952 sera desservie via une servitude de passage supportée par la parcelle section B n° 950, propriété de la commune.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès de Maître ALLANO de Bégard.

Désignation au Comité Pilotage PLUI

Monsieur le Maire fait part à l'asemblée qu'il y a lieu de désigner un titulaire et un supplémant au Comité de Pilotage du PLUI (Plan d'Urbanisme Intercommunal).
Après délibération, l'assemblée décide de nommer Monsierur Sébastien TONDEREAU titulaire et Madame TIREL Emmanuelle suppléante.

SACPA Chenil Service 2018

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant au contrat de prestations de services pour le groupe SACPA CHENIL SERVICE pour l'année 2018 à savoir 344.41 € HT.
Après délibération, l'assemblée y a émis un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Devis cuisine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer quant au devis émanant de Monsieur LE MAT Philippe de Quimper-Guezennec pour deux coins cuisine avec éviers et meuble pour la maison de Kreiz Ker. Ce devis d'élève à 2 658.62 HT.

BUDGET PRIMITIF 2018

Vote des taux

Les taux d'imposition restent inchangés pour 2018 à savoir :
- Taxe Habitation : 18.83%
- Taxe Foncière sur le Bâti : 21.81%
- Taxe Foncière sur le non Bâti : 82.37%

Pages suivantes, le budget avec les réalisations 2017, les propositions de 2018 et le votre de l'assemblée.

COMMUNE de LANDEBAERON - 22 - Budget COMMUNAL	BP 2018
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général**	**56 001,00**	**51 250,00**	**51 250,00**
6061	Fournitures non stockables	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60621	Combustibles	1 500,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	600,00	600,00	600,00
60623	Alimentation	200,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées		100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	100,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	3 500,00	3 500,00
611	Contrats de prestations de services	607,05	600,00	600,00
61521	Terrains	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	1 000,00	1 500,00	1 500,00
615231	Entretien et réparations voiries	10 000,00	9 000,00	9 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	2 500,00	500,00	500,00
61551	Matériel roulant	3 000,00	500,00	500,00
61558	Autres biens mobiliers	100,00	150,00	150,00
6156	Maintenance	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6161	Assurance multirisques	520,56	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 373,39	3 500,00	3 500,00
618	Divers	500,00	500,00	500,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	5 000,00	5 000,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
635	Autres impôts, taxes, ...(administration des impôts)	1 200,00	1 200,00	1 200,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**39 310,00**	**43 000,00**	**43 000,00**
621	Personnel extérieur au service	22 300,00	25 000,00	25 000,00
633	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (autres organismes)	510,00	500,00	500,00
6411	Personnel titulaire	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6413	Personnel non titulaire	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 500,00	4 500,00	4 500,00
014	**Atténuations de produits**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**27 650,12**	**26 450,00**	**26 450,00**
6531	Indemnités	14 500,00	14 500,00	14 500,00
6533	Cotisations de retraite	650,00	650,00	650,00
6535	Formation	300,00	300,00	300,00
6553	Service d'incendie	5 000,12	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 200,00	1 000,00	1 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	**122 961,12**	**120 700,00**	**120 700,00**
66	**Charges financières (b)**	**800,00**	**636,00**	**636,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	800,00	636,00	636,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 600,00**	**1 600,88**	**1 600,88**
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	600,00	600,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,88	1 000,88
022	**Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	**125 361,12**	**122 936,88**	**122 936,88**
023	***Virement à la section d'investissement***	***40 392,29***	***123 126,24***	***123 126,24***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)***	***810,88***	***810,88***	***810,88***
681	*Dotations aux amort. et aux prov. - Charges de fonctionnen*	*810,88*	*810,88*	*810,88*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**41 203,17**	**123 937,12**	**123 937,12**

COMMUNE de LANDEBAERON - 22 - Budget COMMUNAL	BP 2018
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior*		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	41 203,17	123 937,12	123 937,12
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	166 564,29	246 874,00	246 874,00

+ RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
+ D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
= TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	246 874,00

Graphique représentant les dépenses de fonctionnement

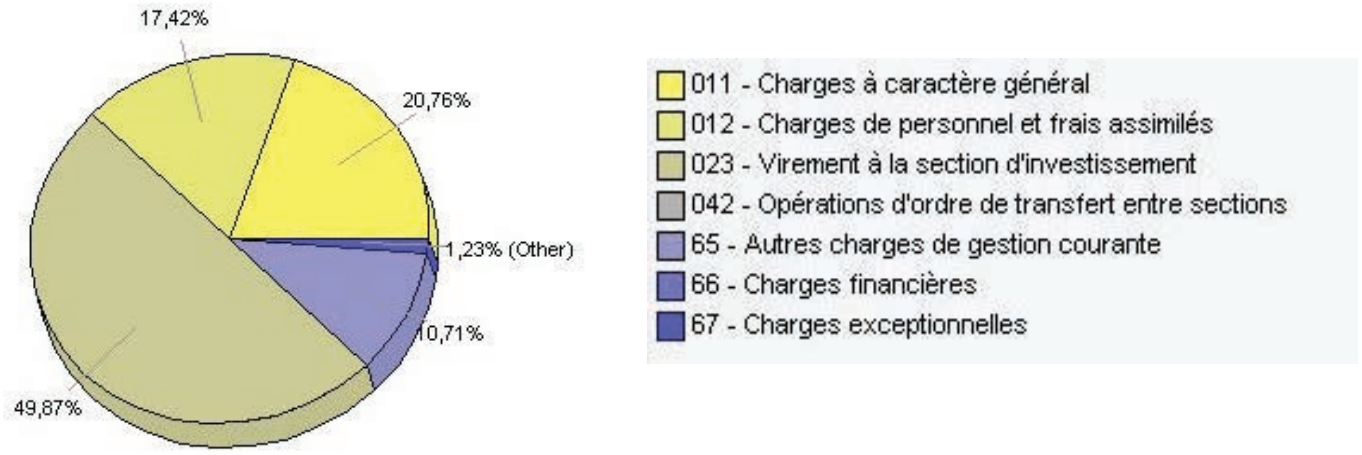

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	**Atténuations de charges**		**0,00**	**0,00**
70	**Produits des services, du domaine et ventes diverses**	**500,00**	**500,00**	**500,00**
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	300,00	300,00	300,00
7032	Droits de permis de stationnement, de location sur la voie p	200,00	200,00	200,00
73	**Impôts et taxes**	**109 300,00**	**118 000,00**	**118 000,00**
731	Impôts locaux	74 000,00	78 619,00	78 619,00
73211	Attribution de compensation	22 900,00	24 000,00	24 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 400,00	1 481,00	1 481,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercom	3 500,00	3 900,00	3 900,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	7 500,00	10 000,00	10 000,00
74	**Dotations, subventions et participations**	**44 785,00**	**44 409,00**	**44 409,00**
7411	Dotation forfaitaire	26 800,00	24 919,00	24 919,00
74121	Dotation de solidarité rurale	6 900,00	7 358,00	7 358,00
74127	Dotation nationale de compensation	2 300,00	2 300,00	2 300,00
742	Dotations aux élus locaux	2 800,00	2 972,00	2 972,00
7478	Autres organismes	120,00	0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professior	65,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foi	4 400,00	3 586,00	3 586,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	1 400,00	3 274,00	3 274,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**7 000,00**	**7 000,00**	**7 000,00**
752	Revenus des immeubles	7 000,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		**161 585,00**	**169 909,00**	**169 909,00**
76	**Produits financiers (b)**	**8,12**	**9,00**	**9,00**
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	8,12	9,00	9,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**1 000,00**	**1 001,00**	**1 001,00**
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00	1 001,00	1 001,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**162 593,12**	**170 919,00**	**170 919,00**
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)***	***810,88***	***810,88***	***810,88***
7768	*neutralisation des amortissements (7)*	*810,88*	*810,88*	*810,88*
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***810,88***	***810,88***	***810,88***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**163 404,00**	**171 729,88**	**171 729,88**

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	75 144,12
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	246 874,00

Investissements 2018

programmes		CA 2017		BP 2018								
		prévu	réalisé	restes à réaliser	n affecté	matériel	mobilier	terrain	bâtiments	amorts	voirie	total
001	déficit											
020	dépenses imprévues	20 000.00			20 000.00							
1641	rembt emprunts	4 000.00	3 664.46		4 000.00							
165	cautions	1 000.00			1 000.00							
192	plus ou moins value		11 337.31									
198	amortissements	810.88	810.88							810.88		
2051	logiciels	1 000.00				1 000.60						
2111	acquisition foncière	10 000.00						10 000.00				
2158	achat débrousailleuse		599.00									
2184	mobilier SDF, bancs et imprimante	9 000.00		5 000.00			11 000.00					
2188	cloches+four		5 057.28									
231	travaux bâtiments	186 443.12	106 798.76	20 000.00					30 000.00			
231	tableau église	24 535.36					25 000.00					
231	voirie+panneaux	40 070.25									151 229.52	
dépenses		296 859.61	128 267.69	25 000.00	25 000.00	1 000.60	36 000.00	10 000.00	30 000.00	810.88	151 229.52	279 041.00
001	excédent reporté	71 861.05			79 141.28							
021	virement fonctiont	40 392.29			123 126.24							
024	produit des cessions	59 650.00						4 000.00				
10222	TVA	9 000.00	1 615.22		18 000.00							
1068	Excédent fonctiont	62 182.51	62 182.51									
1321	subvention Etat	3 965.00					3 965.00					
1322	subvention région	3 253.88					3 253.00					
1323	subvention départ	1 891.00					1 891.00					
1341	contrat de territoire	43 853.00							43 853.00			
165	cautions				1 000.60							
192	plus ou moins value		8 602.87									
2132	vente gîte		46 397.13									
2138	vente terrains		15 939.31									
280412	amortis éclairage	810.88	810.88							810.88		
recettes		296 859.61	135 547.92		221 268.12		9 109.00	4 000.00	43 853.00	810.88		279 041.00

Rétrospectives 2017

Voeux du Maire

Monsieur Sébastien TONDEREAU, Maire, a survolé l'année 2016 avant de présenter les travaux 2017.
Les voeux de la commune sont toujours appréciés car ils se terminent par un moment de convivialité autour de la galette des rois.

Les Doyens

C'est avec émotion que la population de Landébaëron a appris le décès d' Eugène PARANTHOEN survenu le 21 septembre après-midi.
Eugène était né à Ploëzal le 31 janvier 1920.
il a participé à la deuxième guerre mondiale en tant que sous-marinier et également au sein de l'Équipage du prestigieux navire «Le Richelieu».
Le 23 octobre 1950, Il épousa Jeanne PRIGENT, de cette union sont nés quatre enfants.
ils se sont tout d'abord installés à Trézélan sur une exploitation agricole et ensuite à Landébaëron au village «Bois Meur» en 1958 sur une ferme plus importante.
Eugène y vivait seul depuis la disparition de Jeanne le 7 septembre 2014, entouré par ses enfants et petits enfants.

Yvette est née le 25 mars 1927 à Landébaëron. Aujourd'hui âgée de 91 ans, elle réside depuis janvier 2012 à l'EHPAD «Ty Nevez» de Pabu.
Yvette est mère de 5 enfants, 8 fois grand-mère et 16 fois arrière-grand-mère.

Elections Présidentielles

Pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017, les jeunes de la commune se sont déplacés pour faire leur devoir civique tout comme Léo en compagnie d'Alain ponchard, Conseiller Municipal.

Cérémonie du Maquis

Cérémonie du Maquis et Baptême de la Salle Polyvalente. Une vingtaine de porte-drapeaux se sont regroupés le dimanche 25 juin devant le monument aux morts.

À l'origine du rendez-vous, la cérémonie commémorative en souvenir du maquis des francs-tireurs et partisans français (FTPF). Et ce, en présence de la conseillère départementale, Cinderella Bernard et du sous-préfet, Frédéric Lavigne.

Baptême de la Salle Polyvalente

À l'issue d'un instant de recueillement et de souvenir, Sébastien Tondereau, le Maire, a dévoilé le nom de la salle polyvalente baptisée Alfred BIHAN. Né à Landébaëron en 1917, Alfred BIHAN y a passé son enfance avant de prendre la direction du séminaire de Saint-Brieuc qu'il a quitté en 1937 pour effectuer son service militaire. Trois ans plus tard, il a participé aux combats avant de trouver un emploi en gare de Bois-Colombes (92).

Alfred a ensuite été réquisitionné pour travailler en Allemagne, mais il a décidé de revenir en Bretagne, à Lézardrieux. Et d'entrer en contact avec des patriotes animés par la volonté d'aller en Angleterre pour poursuivre le combat.

Mais Alfred BIHAN, comme cinq de ses camarades, a été dénoncé. Le 8 mai 1943, il a été arrêté et déporté au camp de Sachsenhausen, avant d'être transféré à Flossenbürg, où il est mort le 19 février 1945.

Mise en place d'une rembarde aux fontaines

Une barrière de sécurité en fer forgé avec finition cire a été mise en place aux fontaines par les Attelages du Fot de Saint-laurent pour un montant de 1 490 € TTC.

RPAM (Relais Parents Assistants Maternels)

Le RPAM est un lieu d'éveil et de socialisation pour l'enfant, un lieu de rencontres, d'échanges pour l'adulte qui l'accompagne. Les espaces jeux sont ouverts aux enfants de moins de trois ans accompagné d'un adulte.

Ils se déroulent de 9h30 à 11h30, les arrivées et les départs sont libres sauf mention contraire ou atelier spécifique.

Pardon 2017

Le Pardon s'est déroulé le Dimanche 27 août. Une braderie était organisée par le Comité d'animation, le soleil étant au rendez-vous , les exposants étaient dehors.

A peine visible derrière son piano, la choriste et pianiste Laurence Meillarec dite « Léa » est venue animer cette inoubliable journée avec son amie Karine qui, en dehors d'accompagner Léa à la chanson, confectionnait des figures avec des ballons pour faire plaisir aux petits et grands. Merci les artistes !

Une délégation de Saint-Laurent nous a fait la joie de venir nous rendre visite en tracteur .

Jean-Michel accompagné de Frédéric, Olivier, Anthony et Stéphane ont géré les grillades , Catherine et Françoise le dessert.

L'après-midi s'est poursuivie par notamment le traditionnel tir à la Corde , l'équipe de Landébaëron face à St-Laurent avec comme coachs Jean-Marie et Jean-Yves pour les Landébaëronnais, les jeux pour enfants sans oublier la loterie pour « la pesée de Jean-Michel ».
En fin de journée une photo souvenir a été prise avec une partie des bénévoles présents.
Rendez-vous en Août 2018 pour une nouvelle journée de convivialité.

La pesée de Jean-Michel ...

Le traditionnel repas des Aînés le 11 novembre

Chaque année Landébaëron et Kermoroc'h s'associent pour le traditionnel repas du 11 novembre permettant ainsi aux « voisins » de se retrouver en toute amitié. Cette année « Léa » a accompagné au piano les chanteurs du jour et animé cette journée. Merci Léa.
Madame PRIGENT Marie-Annick, Maire de Kermoroc'h accompagnée de Monsieur LE BAIL, Yves et LOZAHIC, Jeanne puis Monsieur TONDEREAU Sébastien près de Monsieur MALLEDANT René et Madame FIQUEMO Jeanne, doyens de l'assemblée.

Le Téléthon

Chaque année, Landébaëron participe aux épreuves du Téléthon à Kermoroc'h.
En cette année 2017, Pierre-Yves LE VOT était présent avec ses élèves pour une démonstration de Kung-Fu et Marie-Laure LE VOT pour le Khi Công Vietnamien.
La Roue d'Or a fait une pause restauration tandis que des élèves studieux de Landébaëron participaient à la traditionnelle « Dictée » ...

La venue du Père Noël

Le 17 décembre, petits et grands ont répondu présents à l'invitation du Père Noël pour un goûter avec remise de cadeaux aux plus jeunes à la Salle Alfred Bihan.
Cette année encore il est arrivé en voiture avec son chauffeur François MENGUY.

René MALLEDANT, nouveau doyen

Suite au décès de Monsieur Eugène PARANTHOEN le 21 septembre dernier, Monsieur René MALLEDANT est désormais le nouveau doyen de la commune.
Aujourd'hui âgé de 92 ans, Cultivateur à la retraite, René jouit d'un repos bien mérité dans sa belle propriété de Kerléo-Vian.
René a beaucoup œuvré pour sa commune avec 62 ans de bénévolat au sein du Comité des fêtes. Rappelons qu'en 2007, il s'est fait remettre la médaille du dévouement. Tous les soirs il endosse sa veste « fluo » pour faire son parcours car la randonnée reste pour lui une vraie passion.

Etat Civil

Naissances :

Lénaé LE BERRE à Pabu le 15 avril 2017

PACS (Pacte Civil de Solidarité):

Nicolas GALLI et Céline LE BESCONT domiciliés «3 Toul Guido» le 28 novembre 2017

Décès :

Eugène PARANTHOEN à Landébaëron le 21 septembre 2017

Urbanisme

Permis de construire

Monsieur et Madame ROUSSEL Thierry «15 Kermaria» - Extension de maison le 04/04/2017

Salle Alfred BIHAN

Les tarifs applicables à la location de la salle sont les suivants :

Personne de la commune : 100 € sans chauffage — 120 € avec chauffage
Personne hors commune : 200 € sans chauffage — 220 € avec chauffage
Goûter anniversaire, obsèques, ... : 50 €
Caution : 400 €

Le jour de la remise des clés, tout locataire doit se munir d'une attestation d'assurance de responsabilité civile ainsi que du prix de la location et un chèque de caution de 400 €.

Assistantes Maternelles

AUBRY Gwénaëlle « 10 Kéravel »	**02 96 43 20 52**
MARTIN Mireille « Pors an Du »	**02 96 43 21 86**
MENAIS Sylvie « 2 Place Run »	**02 96 43 23 50**

Mairie

Horaires d'ouverture

Mardi et Vendredi de 8h00 à 16h00

Tél 02 96 43 23 26 ou par **mail**

mairie.landebaeron@orange.fr

Permanence du Maire : Mardi et vendredi (le matin)

Recensement Militaire

Dès le mois de leur 16 ans, les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée, elle est indispensable pour l'inscriptions aux divers examens.

Carte d'identité

Désormais les Cartes Nationales d'Identité ne se font plus en notre Mairie mais à Pontrieux, Guingamp ou Lannion. Cependant vous devez téléphoner pour prendre rendez-vous, les délais sont parfois longs (3 mois).

Un conseil : Prenez vos avances !

AXÉO, mobilités en toute liberté sur l'Agglomération !

A partir du samedi 30 juin 2018, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération lance le service de transport à la demande AXÉO sur son territoire. Il remplace les services de transport à la de-mande actuellement existants sur les secteurs de Bégard (Trans Bro Bear), Callac (Callac Argoat Transport), Paimpol (T9COM) et Pontrieux (Trev Service) et tend à harmoniser les conditions d'accès et de fonctionnement.
Les services de transports Axéobus, Axéophone et Axéoplus existants sur l'ex Communauté de Communes de Guingamp restent quant à eux inchangés pour l'instant.

2€ par trajet, 4€ l'aller-retour
AXÉO est organisé en 6 zones correspondant aux bassins de vie de Bégard, Belle-Isle en Terre, Bourbriac, Callac, Paimpol et Pontrieux.
Après réservation auprès de la centrale de réservation la veille avant midi, un véhicule vient chercher l'usager au point d'arrêt le plus proche de son domicile (défini lors de l'appel). Il le transporte jusqu'à la ville centre ou la gare (correspondance avec le TER possible) de la zone dont sa commune dépend.
AXÉO fonctionne toute l'année les jours de marché, les mercredis et samedis sur la base d'un aller-retour soit le matin, soit l'après-midi selon les zones et les horaires définis.
Le coût de ce service est de 2€ par trajet et 4€ pour un aller-retour.

Un transport de proximité
L'objectif d'AXÉO est d'assurer un service de transport de proximité public et collectif. Ce service est donc ouvert à tous y compris aux personnes à mobilité réduite et peut être utilisé pour des déplacements variés (courses, rendez-vous, loisirs…).
Le but est également de répondre aux besoins de déplacement des habitants des secteurs de Belle-Isle-en-Terre et Bourbriac qui ne disposent pas de tel service à ce jour.

Vers un service unique
Depuis le 1er janvier 2017, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération est autorité organisatrice de la Mobilité sur son territoire.
Dans ce cadre, le lancement de ce service correspond à une phase transitoire en attendant la mise en œuvre, d'ici septembre 2022, d'un véritable réseau de mobilité unique et structuré à l'échelle de toutes les communes du territoire de l'Agglomération.
Vous retrouverez fin juin dans vos boîtes aux lettres les détails de fonctionnement de ce nouveau service Axéo (jours de fonctionnement et horaires par zone).

Pour toute information complémentaire :

Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération - Service transports et déplacements

Mme Julia GERMAIN - 11 rue de le Trinité 22 200 GUINGAMP - 02.96.45.49.41 j.germain@gp3a.bzh

Ma commune, ma santé: Une complémentaire santé

Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents.

Confronté à des indicateurs de santé défavorables au vieillissement de la population et aux enjeux de démographique médicale, GP3A fait de la santé un enjeu majeur pour le développement durable de son territoire. De plus en plus d'administrés rencontrent des difficultés à se soigner, notamment pour des raisons financières. L'accès aux soins de santé est donc une priorité pour GP3A.
L'association ACTIOM a été choisie. Cette association a pour but de proposer aux communes, par le biais du C.C.A.S (centre communal d'action sociale et des C.I.A.S., centres intercommunaux d'action sociale), une solution mutualisée de santé, réservée à tous et sans distinction sociale. Les habitants du Pays devront contacter l'association au 05 64 10 00 48 (prix d'un appel local) pour prendre un RDV et étudier leur situation. Des permanences se tiendront trimestriellement sur les pôles de proximité du territoire.

Les premières dates sont arrêtées:
Matin / Après-midi
18/06: Belle Isle en terre/ Bégard
21/06: Pontrieux / Guingamp
27/06: Châtelaudren / Lanvollon
28/06 Callac / Bourbriac
03/07: Bréhat / Plourivo

Elaguer, un acte nécessaire!

En raison de travaux d'installation pour l'arrivée de la Fibre optique sur notre commune, il est demandé aux propriétaires de terrains bordant les voies publiques de procéder à l'élagage des arbres et taillis pouvant déborder sur la voie publique. Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Merci de bien vouloir faire le nécessaire afin que les travaux puissent se faire dans de bonnes conditions.

le Guide du TRI

SMICTOM du MENEZ BRE

Bac JAUNE
TOUS les EMBALLAGES
TOUS les PAPIERS

FLACONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

En vrac non imbriqués

CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES SOUPLES, FILMS PLASTIQUES

POTS, BARQUETTES plastiques et polystyrène

JOURNAUX, MAGAZINES, CATALOGUES, ANNUAIRES, ENVELOPPES (avec et sans fenêtre), PROSPECTUS.

Bien vidés non lavés

NOUVEAU

LES PETITS EMBALLAGES ALUS
Capsule et sachets de café, capsule de bière, papier alu, tubes métalliques, blisters de médicaments

Le BAC à COMPOST
LE BIODÉGRADABLE

DÉCHETS DE JARDIN
Tonte de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, branchages broyés

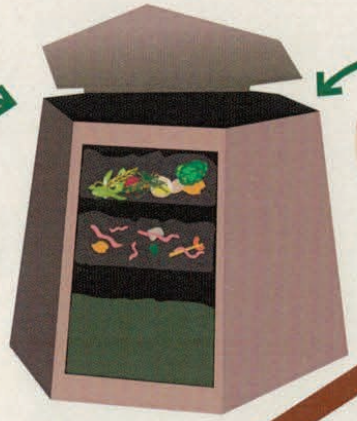

DÉCHETS DE CUISINE
Épluchures de fruits, légumes, reste de repas

Bac MARRON
Uniquement CE QUI NE SE TRIE PAS

En sac fermé

LES INTERDITS
- PILES
- PRODUITS TOXIQUES
- BOCAUX
- BOUTEILLE EN VERRE

Sans bouchon ni couvercle

Le verre se recycle à 100% et à l'infini

Borne à VERRE
TOUS les EMBALLAGES en VERRE

BOCAUX ET BOUTEILLES

LES INTERDITS
- VAISSELLES
- VERRE À BOIRE
- AMPOULES
- MIROIR

PENSEZ Recyclerie pour tous vos objets en bon état !

À déposer à la DÉCHÈTERIE

CARTONS, PILES, AMPOULES, ÉLECTROMÉNAGER, MEUBLES, PEINTURES, BATTERIES, FERRAILLES..

RENSEIGNEMENTS

02 96 45 34 42 - 06 31 57 36 52

www.smictom-menezbre.com

COQUELI30.com